

# LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

## Entreprises de 50 salariés et plus

### OBJECTIFS

- Mettre en place le Comité Social et Economique (CSE),
- Connaître les attributions du CSE,
- Appréhender le fonctionnement du CSE,
- Connaître les moyens financiers du CSE,
- Appréhender les formations dont peuvent bénéficier les élus du personnel.



#### PUBLIC

- Dirigeants d'entreprise et leurs représentants, DRH, juristes d'entreprise.



#### PRÉREQUIS

- Connaissances en droit du travail validées par une expérience et/ou formation dans le domaine juridique et social



#### STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 12 stagiaires



#### DURÉE

- 1 jour



#### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Support documentaire composé de références réglementaires et de trames de documents de travail.
- Echanges d'expériences.
- Intervenant (e) juriste en droit social qui accompagne au quotidien les dirigeants et opérationnels RH dans leurs relations avec les instances représentatives du personnel.



#### ÉVALUATION DES ACQUIS

- Questionnement ouvert et fermé et études de cas.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Mise en place du Comité Social et Economique :

- Transition des ex-IRP vers le nouveau Comité Social et Economique : quel calendrier ?
- Niveau d'implantation du CSE en cas d'établissements multiples
- Composition du CSE
- Les extensions possibles :
  - Le Conseil d'Entreprise
  - La Commission Santé et Sécurité au Travail (CSST)

#### Les attributions du Comité Social et Economique :

- **Les attributions générales :**
  - Le droit d'alerte
  - Les expertises
- **Les attributions spécifiques :**
  - En matière de santé, sécurité et conditions de travail: la CSST
  - Autres commissions
  - En matière de négociation : le Conseil d'Entreprise

#### Le fonctionnement du Comité Social et Economique :

- La mise en place d'un règlement intérieur du CSE
- Modalités de désignation du secrétaire et du trésorier
- Organisation, périodicité et ordre du jour des réunions
- Règles de consultation
- Les heures de délégations des membres et déplacements
- Le rôle des suppléants
- Le fonctionnement de la CSST

#### Les moyens financiers du Comité Social et Economique :

- Détermination des budgets
- La gestion du budget et les modalités de transfert du budget de fonctionnement vers les Activités Sociales et Culturelles
- Le financement des expertises demandées par le CSE et le choix de l'expert

#### La formation des membres du Comité Social et Economique et des commissions